



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fermeture de classes

Question orale n° 1532

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre de fermetures de classes dont les communes rurales de la 5^e circonscription font l'objet. En effet ce n'est pas moins de trois communes rurales pour ne citer que celles-ci : Bisseuil, Champillon, Moussy qui sont victimes de la suppression d'une classe. Il a bien entendu conscience des impératifs de rationalisation des moyens humains et financiers qui peuvent conduire à la décision de fermeture d'une classe. En revanche, ces décisions apparaissent d'autant plus arbitraires lorsque, pour certaines d'entre elles, elles reposent sur des effectifs annoncés en baisse par ses services alors que l'on constate le contraire. Le maintien des écoles en milieu rural constitue un élément essentiel à l'animation de nombreuses communes. En conséquence, il lui saurait gré de bien vouloir réviser les décisions prises, par l'inspection d'académie de la Marne, pour les communes précitées, de telle sorte que lorsque les effectifs des écoles concernées ne sont pas en diminution, elles ne soient pas contraintes de fermer une classe.

Texte de la réponse

FERMETURE DE CLASSES DANS LA MARNE

M. le président. La parole est à M. Philippe-Armand Martin, pour exposer sa question, n° 1532.

M. Philippe Armand Martin. Je souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les fermetures de classes auxquelles plusieurs communes de ma circonscription, notamment, ont été confrontées. Je tiens, à ce sujet, à faire part de mon regret de n'avoir pas été informé par les services compétents de l'inspection académique. En effet, j'ai eu connaissance de ces décisions à la suite de leur parution dans la presse ou par des maires qui, eux, ont été prévenus !

Dans ma circonscription, ce ne sont pas moins de trois communes rurales, Bisseuil, Champillon, Moussy, ainsi que la ville d'Épernay, qui sont victimes de la suppression d'une ou de plusieurs classes. J'ai, bien sûr, conscience des impératifs de rationalisation des moyens humains et financiers qui peuvent conduire à la décision de fermeture d'une classe, d'autant que le département de la Marne, comme d'autres, est confronté à une baisse de la démographie, et donc du nombre d'élèves.

Toutefois, ces décisions m'apparaissent plus arbitraires lorsqu'elles reposent sur des effectifs annoncés à la baisse par les services alors que l'on constate le contraire. Ainsi, pour ne citer que les communes de Champillon et de Moussy, les effectifs scolaires n'étaient pas en baisse : au pire, ils stagnaient et, au mieux, ils progressaient. Comme vous le savez, monsieur le ministre, le maintien des écoles en milieu rural constitue un élément essentiel à l'animation de nombreuses communes et permet de maintenir les habitants dans leur village. À ce propos, il convient de noter les louables efforts consentis par les maires pour éviter les fermetures de classes et développer des structures annexes, telles que la création de haltes-garderies, l'ouverture de cantines scolaires, la réfection de classes ou encore l'équipement informatique. Par toutes ces actions, les élus locaux se sont engagés dans un véritable processus d'accompagnement de l'école afin d'en assurer la pérennité.

Outre les moyens investis par les collectivités et l'attachement des habitants à leur école, ces décisions de

fermeture apparaissent d'autant plus illégitimes qu'elles ont été prises en l'absence de toute concertation. Ne serait-il pas souhaitable à l'avenir d'instaurer une procédure de concertation associant les élus locaux avant de décider des fermetures de classes ? Par ailleurs, l'inspection d'académie est-elle prête à revoir ses décisions concernant les communes dont j'ai parlé si les chiffres devaient être revus ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. François Goulard, *ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche*. Monsieur le député, je vous prie d'excuser Gilles de Robien qui n'a pu être présent ce matin. Je vais vous communiquer les éléments de réponse qu'il souhaitait vous apporter.

Tout d'abord, il est regrettable qu'en tant qu'élu, vous n'avez pas été informé de ces projets. Le département de la Marne, comme beaucoup d'autres, a connu depuis dix ans une baisse de la démographie et a perdu 7 515 élèves. Cette année, la diminution des effectifs a conduit à la suppression de trente-trois postes sur quelque 3 000 postes d'enseignants dans le département. Il convient de ramener cette diminution du nombre de postes à une juste proportion.

Vous évoquez plus particulièrement les écoles des communes de Champillon, Bisseuil et Moussy.

S'agissant de l'école élémentaire de Champillon, il est envisagé de supprimer un poste à la rentrée de 2006 et, avec quatre élèves de grande section de maternelle venant de Dizy, cette école accueillera au total vingt-quatre élèves de la grande section de maternelle à la première année de cours moyen. Les élèves des petite et moyenne sections de maternelle de la commune de Champillon sont accueillis à l'école de Dizy, distante d'un peu plus de trois kilomètres.

À l'école élémentaire de la commune de Bisseuil, vingt-quatre élèves sont attendus à la rentrée de 2006, soit quatre élèves de moins qu'en 2005. Les cinq élèves de grande section seront scolarisés dans une seule classe. Les élèves des petite et moyenne sections de la commune sont déjà scolarisés à la maternelle de Tours-sur-Marne, village proche de Bisseuil, dans laquelle une ouverture de classe est prévue. Il est envisagé que les élèves de grande section de l'école de Bisseuil soient accueillis à Tours-sur-Marne où il y aurait alors soixante-six élèves pour trois classes, soit une moyenne de vingt-deux élèves par classe, tandis que la classe de Bisseuil n'accueillerait que dix-neuf élèves.

En ce qui concerne Moussy, les prévisions, au moment de la préparation de la prochaine rentrée et de leur présentation au conseil départemental de l'éducation nationale en février 2006, font état de dix-huit élèves en maternelle, en ne prenant pas en compte les élèves âgés de deux ans, et de cinquante-deux élèves en école élémentaire, soit trois élèves de moins qu'en 2005. La fermeture envisagée d'une classe dans cette structure ne remet pas en cause les conditions d'enseignement puisque l'on comptera en moyenne vingt-trois élèves par classe. Un nombre non négligeable d'enfants de cette commune sont actuellement scolarisés à Pierry et à Épernay.

Les mesures de carte scolaire ne sont pas prises de façon arbitraire : elles résultent de travaux menés aux niveaux académique et départemental. Mais ces effectifs prévus sont revus régulièrement et les moyens pourront être ajustés en fonction des évolutions constatées à la rentrée. Nous parlons de chiffres relativement modestes et les variations peuvent différer de celles prévues aujourd'hui. Les services de l'académie restent donc ouverts aux demandes qui leur sont présentées.

M. le président. La parole est à M. Philippe-Armand Martin.

M. Philippe-Armand Martin. Monsieur le ministre, je vous remercie de ces précisions.

Il y a trois jours, j'ai rencontré le maire de la commune de Moussy, et nous avons constaté que les effectifs étaient en hausse par rapport aux prévisions faites en novembre et en février. Nous souhaitons donc que ces prévisions soient revues et qu'il n'y ait pas de fermeture de classe dans cette commune.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1532

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3191

Réponse publiée le : 29 mars 2006, page 2235

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 mars 2006